

PRÉSENTATION

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case en dessous de vos coordonnées.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation (Indiquer le nom de la délégation) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre-Val de Loire
25 avenue de la Libération
45000 Orléans
02 38 24 34 21
centreest@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org



COMMUNE DE BOUGY LEZ NEUVILLE

1 place des Marronniers
45170 Bougy lez Neuville
02 38 91 02 93
bougy.mairie@wanadoo.fr



Document imprimé avec le concours de

Crédit Agricole Centre-Loire

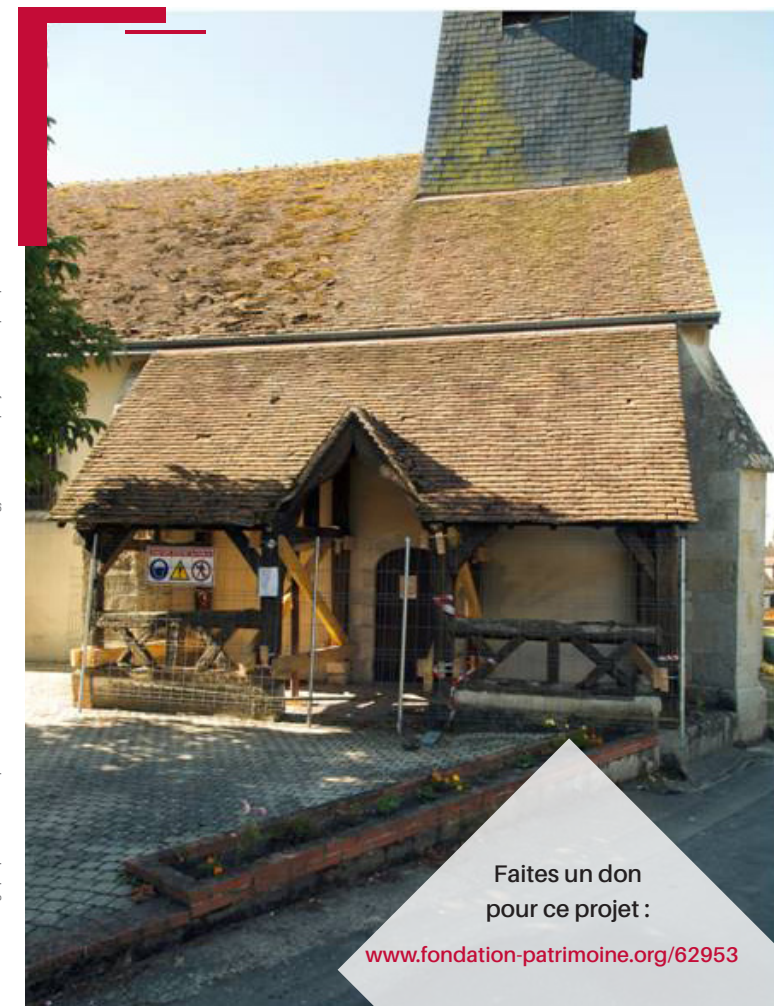


► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DU

Caquetoire de l'église

de Bougy Lez Neuville (Loiret)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Bougy lez Neuville - Ne pas jeter sur la voie publique

Faites un don
pour ce projet :

www.fondation-patrimoine.org/62953

LE PROJET

Description

Les premières mentions de l'église de Bougy-lez-Neuville, placée pour la protection de Saint-Sulpice, remontent au 11^e siècle. C'est alors un édifice en bois dont nous ne conservons qu'un témoignage écrit. Comme beaucoup d'églises, elle a subi de nombreuses dégradations et modifications au fil des siècles, voire même des reconstructions.

C'est aujourd'hui un édifice de taille modeste composé d'un unique vaisseau central laissant en partie deviner le dessin de sa charpente. L'élément architectural le plus remarquable est certainement le porche en bois que l'on peut admirer sur le flanc nord de l'édifice. Protégé au titre des monuments historiques, il daterait du 16^e siècle ce qui en fait la partie la plus ancienne de l'église. La finesse et le soin apportés à sa mise en œuvre en font sa singularité.

Il était utilisé par les fidèles comme un espace protégé où se réunir et discuter, d'où le nom qui lui communément attribué de « caquetoir » ou « caquetoire » : le lieu où l'on vient caqueter. Il en existe de nombreux exemples dans le Loiret et plus particulièrement dans le Gâtinais et en Sologne.

Cet élément présente aujourd'hui de sérieuses dégradations ce qui a obligé le maire à le fermer pour des raisons de sécurité publique.

Venez nous aider à sauvegarder cet élément patrimonial si cher à nos cœurs en faisant un don à cette souscription.

Isabelle Marois, maire de Bougy-lez-Neuville

Montant des travaux HT	27 879 €
Objectif de collecte	2 600 €
Début des travaux	Fin 2019

Toute aide est précieuse ! À partir de 2 600 €, une subvention liée au succès de la collecte pourra être accordée.

Photos © Commune de Bougy-lez-Neuville



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration du **caquetoire de l'église de Bougy-lez-Neuville**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/62953

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Caquetoire de Bougy-lez-Neuville

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Je souhaite que mon don reste anonyme auprès du porteur de projet

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT		

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre